

Immigration—Loi

Un de mes commettants a communiqué avec moi lorsqu'un de ses parents est venu de Yougoslavie au Canada. Cet homme avait demandé deux fois à venir au Canada mais en vain. Toutefois, il est quand même venu. Il a pris l'avion et il est tout simplement descendu au Canada sans se préoccuper de la loi. Je ne crois pas que ce soit juste pour ceux qui présentent une demande et attendent dans leur pays qu'on y fasse droit. Cet homme devait être entendu à Toronto deux semaines après son arrivée. Mon commettant m'a informé de son arrivée. Il m'a dit comment il était venu. Je lui ai dit que je m'arrangerais pour que l'audience ait lieu le plus tôt possible. J'ai communiqué avec les hauts fonctionnaires compétents et l'audience fut fixée à deux semaines de là. L'homme a été renvoyé dans son pays. Il prétendait ne pouvoir y retourner sans risquer de se faire tuer. Ce n'était pas vrai, comme me l'ont dit ses parents. On nous a dit que ce n'était là qu'une excuse pour quitter son pays. On a découvert plus tard qu'il voulait quitter sa femme et ses trois enfants. C'est comme les Canadiens qui se marient en Alberta, obtiennent un divorce et laissent leur épouse aux soins du bien-être plutôt que de lui verser une pension alimentaire. Ces Canadiens se retrouvent à l'Île-du-Prince-Édouard ou dans une autre province avec une concubine et d'autres enfants, puis repartent pour la Colombie-Britannique pour éviter encore une fois de verser une pension alimentaire. Ces personnes ne sont bonnes pour aucun pays.

Je crois qu'il nous faut être absolument justes envers ces admirables citoyens d'autres pays qui veulent entrer au Canada et qui veulent le faire légalement. Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui entrent ici illégalement. Je ne crois pas qu'on devrait les garder six, sept ou huit ans. Ceux qui entrent illégalement au Canada devraient être immédiatement renvoyés. Ils ne devraient pas pouvoir rester ici pendant des mois, alors qu'ils n'ont absolument aucun droit d'être ici. Un immigrant qui entre au Canada en tant que réfugié ne devrait pas bénéficier de privilèges spéciaux que n'ont pas ceux qui viennent légalement au Canada à partir de la Chine, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, du Japon, de la Corée ou de tout autre pays. Il ne devrait pas bénéficier de privilèges spéciaux tout simplement parce qu'il a fait quelque chose d'illégal. Donnons la priorité à ceux qui veulent entrer légalement au Canada. Ne versons pas des larmes de crocodiles sur le sort de ceux qui viennent ici illégalement. N'essayons pas de les garder ici pendant des mois.

Un député a signalé que des gens payaient \$1,500 pour venir ici. Le député devrait nous dévoiler le nom de ces personnes, car je suis persuadé que le ministre tenterait des poursuites contre elles. Nous ne voulons pas que les gens achètent leur entrée au Canada. Nous voulons qu'ils adoptent la voie légale. Ceux qui viennent ici légalement sont ceux qui feront de bons citoyens.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA PORNOGRAPHIE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION FRASER

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le 22 mars dernier j'ai interrogé le ministre de la Justice (M. Crosbie), pour savoir quand le rapport de la Commission Fraser serait déposé et quand nous serions en mesure d'examiner cette question et de munir de sanctions nos lois et règlements en matière de pornographie. Le ministre m'a répondu alors que ce rapport serait publié sous peu. Je suis heureux de dire que, par une coïncidence intéressante, ce rapport volumineux sur la pornographie a été publié aujourd'hui. Je sais que les Canadiens sont extrêmement heureux que nous puissions commencer à nous pencher sur cette question.

La pornographie remonte, je le suppose, à des temps immémoriaux. Sa longévité ne l'empêche pas de poser un très grave problème à l'heure actuelle au Canada. Depuis quelques années, la pornographie est beaucoup plus répandue qu'auparavant. Elle est également beaucoup plus explicite et violente. En fait, j'irais même jusqu'à dire que la plupart des choses que nous voyons sur nos écrans de télévision et dans les salles de théâtre et cinéma et que nous lisons aujourd'hui n'auraient pas été tolérées il y a quelques années seulement.

A l'heure actuelle, la pornographie est présente non seulement dans les livres, au théâtre et sur les écrans de cinéma, mais, bien entendu, quotidiennement à la télévision et également dans les vidéocassettes. Tout le monde s'inquiète de cette question, mais nous sommes incapables de résoudre le problème. Cela s'explique par diverses raisons, mais surtout par le fait que les opinions et les attitudes divergent énormément face à la question de la pornographie. Beaucoup de gens croient, tout comme moi, que la pornographie est non seulement de mauvais goût, mais également dangereuse pour la société et qu'elle peut entraîner des actes criminels violents de nature sexuelle ou autre.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent également de voir qu'on tolère de plus en plus ce genre de chose. A force de voir la pornographie partout, on finit par s'y habituer. Les gens finissent par n'y rien voir de mal. D'un autre côté, bien des gens croient, monsieur le Président, qu'en restreignant et en limitant la pornographie on empiète en quelque sorte sur les droits fondamentaux de la personne et sur la liberté d'expression. C'est ce qui explique cet énorme conflit qui nous empêche de résoudre ce problème.